



Echangeons socio-éduc Le CVS et instances de participation

COMPTE-RENDU DE LA VISIO DU 31 MARS 2021

Attentes et questions

14 participants
10 FJT représentés
4 départements

Attentes

Se rassurer : pas la seule à galérer

Partager des pratiques (mobilisation, accompagnement des CVS dans leur rôle d'élus)

prendre des idées, astuces, retours d'expérience de choses qui fonctionnent

Comment savoir mobiliser les jeunes

Les questions

Comment faire les élections CVS dans le contexte sanitaire ?

Comment faire les animations ? (mesures barrières)

Avez vous un CVS ? une autre instance participation ?

Qu'est ce qui marche bien avec votre CVS ou autre ?

Que dire aux CVS qui proposent des animations ?

Est-ce que vos CVS travaillent sur un projet précis en particulier ? Si oui, lequel ?

Quel est le rôle exact de vos CVS ?

Avez-vous un règlement du CVS ?

Comment motiver les jeunes et leur donner envie de se présenter ?

Mettez-vous en place des budgets participatifs ?

Comment accompagner les élus dans le montage et la gestion de projets

Qui peut être membre du CVS ?

Est-ce que les membres du CVS qui ne sont pas des résidents (représentants de l'équipe et du CA) "jouent le jeu" ?

Comment présenter le CVS aux jeunes simplement pour leur donner envie ? (objectif, missions)

Comment donner envie aux jeunes de s'investir dans la vie résidentielle ?

Quels outils utilisés ? Pour faire les élections a distance

Compte-rendu des échanges

Des instances participatives différentes

L311-6 CASF : « Afin d'associer les personnes bénéficiaires des prestations au fonctionnement de l'établissement ou du service, il est institué soit un conseil de la vie sociale, soit d'autres formes de participation. »

Les formes

- CVS « traditionnel » (voir Article D311-3 à 20 Code de l'action sociale et des familles), élu pour 1 an.
- CVS élu pour 6 mois (difficile de s'engager sur 1 an en FJT alors que durée moyenne de séjour 1,5 ans)
- Assemblée de résidence : élus du CA, élus de la ville + 50aine de résidents
- Réunions mensuelles : « Discuter pour agir »
- Enquête en ligne (Google Form, soirée résultats)
- Budget Participatif
- Afterwork mensuel

Les candidats :

- Élections de binômes
- Élections sur programme
- Élections de personnes (se présentent seules)
- Élections sans candidat
- Auto-déclaration représentant de son étage
- Élection sur un projet
- Participation libre aux instances

Les modalités de vote

- Urne et isoloir
- Urne simple dans le bureau de l'ISE
- Mixte : en ligne + en présence (urne)
- En ligne [Survey Monkey](#) (payant mais l'utilisent aussi pour d'autres fonctions)
- En ligne [sur Balotilo](#) (gratuit, personnalisable et simple)
- Prise en compte du vote blanc
- A tester : [Jugement majoritaire](#) – [Mieux voter](#)

Communication et difficulté à mobiliser

Expliquer le CVS et son rôle

- Importance
- Soirée dédiée – explication rôle
- Affiches (infographie)
- Tract

Organiser la campagne

- Difficulté à avoir des candidats
- Difficulté à mobiliser les résidents pour aller voter
- Comment organiser une campagne ?

Communiquer

- Démarchage par téléphone
- Utilisation des réseaux sociaux : publications, lives...
- Porte à porte dans les étages
- Gp de discussion (Whatsapp ou autre)
- Boites aux lettres
- Soirées dédiées
- Stand à l'entrée de la résidence

Garder le rythme

Difficulté à garder la motivation et l'implication toute l'année

La campagne

- Sur Instagram : une publication par candidat
- Un PowerPoint /candidat avec : ambition, slogan > diffusé par mail et WhatsApp
- Sur Instagram : live
- Affiches

Les outils d'échange

- WhatsApp (mais pb de récupération de numéros de téléphone pour la drague)
- WhatsApp business (mais que certaines personnes peuvent répondre à tous, sinon en privé)
- Réunions sur Zoom
- A tester : [Discord](#)

Missions diversifiées

D311-15 : « Le conseil donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service notamment sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, l'animation socio-culturelle et les services thérapeutiques, les projets de travaux et d'équipements, la nature et le prix des services rendus, l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux, les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture, l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge. »

- Faire le lien entre résidents et professionnels
- Être porteurs de projets
- Maintenir du lien social
- Permanence du CVS pour rencontrer et recueillir l'avis des résidents
- Bilan année passée et projection année suivante

Fonctionnement

D311-16 : « Le conseil se réunit au moins trois fois par an (...) »

- Caisse loisirs : résidents cotisent (5€/mois)
- Budget annuel dédié au CVS

Quand la loi propose des idées intéressantes

D311-18 : « Le conseil peut appeler toute personne à participer à ses réunions à titre consultatif en fonction de l'ordre du jour. Un représentant élu de la commune d'implantation de l'activité ou un représentant élu d'un groupement de coopération intercommunal peut être invité par le conseil de la vie sociale à assister aux débats. »

Les éléments à garder en tête

Lors de l'évaluation (externe notamment), l'auditeur va donc devoir vérifier la présence d'instances de participation, il est donc important de formaliser l'ensemble de l'instance (articles D311-3 à 32 Code de l'action sociale et des familles) : Si l'instance n'est pas un CVS « traditionnel », il faut donc définir sa forme, ses missions et son fonctionnement.

D311-22 : « L'acte instituant des instances de participation autres que le conseil de la vie sociale précise la composition et les modalités de fonctionnement de ces instances qui comportent obligatoirement des représentants des usagers (...) en nombre supérieur à la moitié. Le directeur ou son représentant y assiste. En fonction de l'ordre du jour, il peut être fait application de l'article D. 311-18. »

D311-19 : « Le conseil établit son règlement intérieur dès sa première réunion. »

Il est important d'avoir un compte-rendu pour chaque session.

D311-20 : « Le relevé de conclusions de chaque séance est établi par le secrétaire de séance, désigné par et parmi les personnes accueillies (...) »

Le + : faire rédiger le CR par un résident, c'est le responsabiliser

Que faire du CR ?

D311-20 (suite) « (...) Il [le compte-rendu] est ensuite transmis à l'instance compétente de l'organisme gestionnaire. »

Si les membres du CA de l'association ne participent pas aux instances, il est important que les informations leurs parviennent ! De même, il est intéressant de transmettre les CR à l'ensemble des résidents (sauf informations personnelles)

Les obligations :

D311-26 : « Les instances de participation prévues à l'article D. 311-3 sont obligatoirement consultées sur l'élaboration et la modification **du règlement de fonctionnement** et du **projet d'établissement ou de service** prévus aux articles L. 311-7 et L. 311-8. »

Ce que les participants retiennent des échanges

- La configuration du FJT a un impact sur l'instance de participation, la communication, le mode de scrutin...
- Les équipes ont des manières différentes d'aborder le CVS, c'est une richesse.
- La communication est déterminante dans la mise en place de l'instance de participation, afin de motiver les résidents à participer .
- Toutes les équipes ont les mêmes difficultés à mobiliser et à se retrouver dans le cadre légal du CVS « traditionnel », les obligations sont perçues comme floues et la direction peut faire pression pour la mise en place de ce CVS (voir page précédente et le décret D311-3 à 32 Code de l'action sociale et des familles).
- Cette année, dans le contexte Covid c'est encore plus difficile : pour mobiliser les résidents lors de l'élection mais également concernant la mise en place d'actions par le CVS avec le respect des gestes barrière ([> outils en ligne](#)).
- Les réseaux sociaux sont importants et déterminants pour le renouvellement de ces instances.

Les besoins et idées pour la suite

- Accompagner les résidents au montage de projet (> [outil Réaliser un projet en FJT](#))
- Accompagner les résidents dans leur rôle d'élu / représentant
- Jeunes peuvent s'auto-motiver entre eux (> n'hésitez pas à faire remonter les initiatives des CVS ou autres résidents qui s'engagent pour qu'ils témoignent sur le compte Instagram [@tellementplusquedesresidents](#) qui a pour objectif de valoriser les résidents qui s'engagent et d'inspirer les autres), pourquoi pas prévoir des rencontres entre CVS ou des projets inter-structures organisés par les CVS
- Organiser une journée des CVS (ou instances) pour qu'ils puissent se rencontrer et échanger
- Possibilité de tutorat : équipes dont le CVS fonctionnent bien peuvent aider les équipes qui ont du mal
- Publier des témoignages d'instances qui fonctionnent bien (commencer par les budgets participatifs ?)